



GT du 6 février, présentation du calendrier du Bac 2019

OS Présentes : SNALC, SNES et UNSA (FO absent).

Administration : GALERA Patricia (resp. DEC), Mme Olborski Bénédicte (chef de bureau BAC)...

❖ **Quelques chiffres clés pour l'académie de Montpellier :**

- 21386 candidats aux épreuves anticipées (soit 38 de plus que l'an dernier, la baisse prévue n'a finalement pas lieu) ; la discipline est encore plus en tension cette année.

- 15646 candidats dans les séries générales.

- 6363 candidats pour le bac technologique

TOTAL : 43395 candidats dans l'académie.

Le calendrier en annexe a été co-construit avec les corps d'inspection et les chefs d'établissements.

Le calendrier des épreuves écrites fait l'objet d'un cadrage national, **Note de Service 2018-142**.

Les écrits auront lieu **du lundi 17 juin au 24 juin**.

Comme d'habitude, c'est la **philosophie** qui ouvrira le bal. La DEC s'inquiète pour les corrections de cette discipline : en considérant que tous les collègues convoqués se présentent, il manque déjà 6 professeurs. Aussi une réflexion est engagée pour réorganiser la gestion des copies, notamment dans la série L. Il s'agirait de centraliser les copies au niveau du rectorat, ce qui permettrait à la DEC d'équilibrer au mieux les commissions, pour tenter d'avoir un maximum de 80 copies par collègue correcteur. Ces dernières seraient ensuite directement acheminées sur le lieu de la réunion d'entente et récupérées à cette occasion par les professeurs.

Des consignes ont été données aux chefs d'établissement pour qu'ils évitent de réquisitionner les professeurs de philosophie pour la surveillance des épreuves suivantes (voir note de service).

Une circulaire rectorale est en cours de rédaction, ainsi qu'un guide, et les chefs de lycée seront réunis en plénière, par département, pour recevoir les instructions concernant l'organisation.

A la demande des syndicats, cette circulaire sera également envoyée aux CE de collèges, susceptibles de fournir des correcteurs pour l'EAF (l'emploi de profs de collège n'est pas recommandé, mais il apparaît inévitable), avec une note leur demandant, autant que faire se peut, de décharger les professeurs mobilisés.

L'an dernier des discussions assez vives entre l'administration et les syndicats avaient animé le même GT autour du thème du désistement des professeurs. L'administration pointant l'absentéisme comme une des causes du cafouillage dans les centres d'examen, menant certains collègues à accepter plus de copies que celles initialement prévues. La DEC s'est donc employée à faire un recensement du vivier à la source. Et les

chiffres viennent de tomber : **l'administration reconnaît que l'absentéisme est marginal et que les enseignants sont sérieux !**

Ainsi sur les 26 000 convocations envoyées l'an dernier, 900 n'ont pas été honorées. L'administration a envoyé un courrier de rappel à 143 collègues pour leur demander de se justifier, seulement 38 n'ont fourni aucun motif (les autres en avaient, mais elles n'étaient pas reconnues par l'administration) ; cela fait au final 0,15% d'absentéisme non justifié.

Les syndicats ont posé la question du retour éventuel des **fiches de vœux**. Le SNALC a insisté sur les situations particulières des collègues non véhiculés convoqués dans des centres d'examen non desservis par des transports en commun. L'administration estime le principe des fiches de vœux trop lourd à remettre en place vu le contexte de restriction budgétaire et le turn-over dans les services de la DEC. En cas de problème sur une convocation, la DEC demande aux collègues dont la convocation sera problématique d'en référer au chef d'établissement. C'est lui qui sera chargé de faire remonter à la DEC qui trouvera une solution de rechange.

Un Vademecum pour **l'EAF** est mis en ligne sur Accolad, on peut d'ailleurs programmer une alerte quand un document est déposé sur l'espace DEC.

En Français, la remise des copies se fera au cours de la réunion d'entente. Pour les oraux, il y aura un week-end pour souffler, et éventuellement le mercredi ; la DEC s'y emploie. Les descriptifs seront à récupérer sur site.

En **Sciences**, le mode examen des calculatrices ne sera pas utilisé pour cette session.

Cette année, Montpellier fera parti des 16 académies qui vont expérimenter la **dématérialisation** des copies pour l'épreuve scientifique anticipée des filières ES et L. Les chefs d'établissement en sont déjà informés.

Le logiciel est relativement intuitif et là où l'expérience a déjà été menée (dans les îles principalement), les enquêtes de satisfaction indiquent que les collègues plébiscitent ce mode opératoire. Les journées de formation proposées dans les académies pilotes affichant un taux d'absentéisme de 60% (la prise en main apparaissant très facile aux collègues), il n'est pas prévu sur Montpellier de formation particulière. Néanmoins une aide à la prise en main du logiciel sera fournie le jour de la réunion d'entente. Bien entendu, dans l'hypothèse où un collègue ne disposerait pas d'un ordinateur performant chez lui, des PC seront disponibles dans tous les établissements à cet effet. L'avantage de ce mode de correction est le retour automatique des notes, sans avoir besoin de s'interrompre pour renseigner les tableurs au fur et à mesure de la journée. Tout se fera sur SANTORIN (pas sur VIATIC, plate-forme privée utilisée pour la dématérialisation des copies de BTS), avec un accès enseignant via Arena/Imagin. Si les copies ne sont pas visibles il sera possible de les imprimer.

Vu les températures élevées en période de correction, nous avons demandé de mettre de l'eau à disposition des collègues, il nous a été répondu que les restrictions budgétaires ne permettent pas aux établissements d'abreuver les correcteurs : il faudra venir avec nos bouteilles... La DEC demandera aux établissements en difficulté financière de mettre à disposition des bouteilles vides à remplir au robinet : nous en sommes là !!!

❖ **Et le bac 2020 ? Comment la DEC va-t-elle intervenir ?**

Des groupes de travail ad hoc sont prévus pour le mois d'avril. Ils réuniront des personnels de la DEC, des IPR et les chefs d'établissement par bassin. Rien n'est encore défini concernant la répartition des copies. Dans le cadre des épreuves sur banque de sujet national, le rectorat fournira un cadre académique pour la période possible des examens, puis chaque établissement fera en fonction de ses contraintes propres ; pas de nature à nous rassurer...